OFFICE NATIONAL DES FORETS

Agence Interdépartementale de Versailles

Comment se renouvellent nos forêts?

La ville de Versailles est entourée de plusieurs bois et forêts qui s'étendent aussi sur les communes riveraines. Au Sud, il y a la forêt domaniale de Versailles (1030 hectares) assise en exposition Nord vers la ville et le château, et assise sur le plateau de Satory et les versants de la vallée de la Bièvre. A l'Est il y a la forêt domaniale de Fausses-Reposes (635 hectares) qui s'étend du Nord de l'A13 jusqu'à Ville d'Avray et Chaville. Vers l'Ouest ,plus éloignées, il y a les deux forêts domaniales de Marly et de Bois d'Arcy.

Toutes ces forêts, qui forment un écrin vert autour de la Ville, participent au cadre de vie, au paysage sur lequel toutes interventions de gestion a une conséquence. Les peuplements forestiers ont longtemps été traités en taillis sous futaie de chênes et de châtaigniers. Mais elles sont localement vieillissantes et subissent les effets des pressions foncières ou des aléas climatiques. Il est impératif d'avoir une gestion dynamique pour en assurer le rajeunissement et l'amélioration.

Chaque forêt doit bénéficier d'un « aménagement » (un plan de gestion) officiellement validé. par arrêté du Ministre de l'Agriculture , après avis des parties intéressées (élus, usagers, Commission des Sites..)

Pour la forêt de Versailles , l'aménagement dont l'étude se termine sera appliqué sur une période de 20 ans de 2009 à 2028. Pour celle de Fausses-Reposes, la période d'application également de 20 ans a commencé en 2005. Le plan de gestion est établi, après analyses préalables fines, avec des objectifs pour guider les gestionnaires forestiers dans tous les domaines d'activités : sylviculture, paysage, accueil du public, cynégétique, biodiversité, foncier, mobilisation des bois etc.....

Pour les forêts autour de Versailles, les objectifs prioritaires sont la protection des paysages et l'accueil du public. L'intervention sur les peuplements pour assurer la pérennité ne se fait pas sans réflexion préalable sur les conséquences paysagères. Le gestionnaire forestier doit cependant veiller à l'équilibre des classes d'âges par des interventions sylvicoles avec parfois récolte de bois ce qui n'est pas incompatible avec les principaux objectifs évoqués ci dessus.

Les riverains et promeneurs sont sensibles, bien sûr, au devenir de « leurs » forêts de renommée. Et ils sont aussi légitimement attentifs aux transformations des zones forestières situées à la périphérie immédiate de l'endroit où ils résident.

La forêt vit, vieillit et se renouvelle. Ce cycle se fait sur un ou deux siècles. Le paysage forestier bouge, la forêt rajeunit partout où il le faut au bénéfice des générations à venir.

Les chênaies se renouvellent par période de deux siècles, mais les châtaigneraies ont un cycle beaucoup plus court de 60 ans. Selon la surface totale d'une forêt, la surface occupée par chacune des 2 essences et leur état sanitaire, il est calculé la surface à mettre en rajeunissement à répartir correctement pour limiter les impacts paysagers brutaux. Cette surface de rajeunissement sur la période d'application du plan de gestion est d'environ du quart de la surface de la forêt.

Le renouvellement se fait soit par plantation notamment dans les endroits sinistrés par la tempête de 1999, soit en régénération naturelle. Dans ce cas les chênes semenciers jouent leur rôle sur un terrain préparé et après bonne glandée, ils sont ensuite progressivement enlevés, abattus (1 à 10 ans) pour laisser place aux jeunes semis. Cette essence ne se développe bien qu'en pleine lumière, surtout les jeunes semis. Donc, pour constituer une futaie, il faut exploiter les vieux arbres notamment ceux qui sont en mauvais état sanitaire, nombreux après les années de sécheresse et de canicule. La pleine lumière est aussi très utile pour assurer la meilleure diversité biologique et le mélange avec d'autres essences (charme, bouleau, châtaignier.....).

Les coupes sont progressives selon la réussite et le développement de la régénération naturelle. Certes, les arbres séculiers qui sont abattus représentent symboliquement notre mémoire. L'effet de la tronçonneuse peut provoquer une émotion. Mais, il faut laisser la place aux centaines de milliers de jeunes chênes qui se développent. Les forestiers veillent, cependant, à maintenir en place quelques grands arbres, judicieusement choisis car ils sont des vestiges du passé, ou parce qu'ils contribuent à la valeur paysagère notamment des perspectives d'allées forestières.

Les châtaigniers bien venants sont aussi considérés comme essence objectif au même titre que le chêne. Une sylviculture spécifique leur est adaptée Par exemple, puisqu'il y a des châtaignes tous les ans, ce qui n'est pas le cas des glandées, la régénération naturelle du châtaignier se fait par coupe unique selon un découpage d'intégration paysagère. Le châtaignier est aussi une essence qui rejette très bien de souche, ce qui facilite la reconstitution paysagère.

Mais il faut aussi s'adapter aux nuisances sonores et paysagères des voies routières. Une bande boisée écran est maintenue partout ou la végétation naturelle est dans un bon état sanitaire. Ailleurs, s'il y a des vides durables, l'ONF cherche des solutions de financement en partenariat pour mettre en place des projets paysagers bien intégrés.

Des coupes ont eu lieu régulièrement dans de nombreuses parcelles forestières. Les jeunes peuplements, parfois perçus à tort comme de la broussaille par les non initiés, sont déjà là.

Pendant les chantiers, les bûcheronnages, les dépôts de grumes en bordure de routes forestières marquent peut être les esprits. Mais tous ces arbres dont le bois deviendra meuble, parquet, charpente vivront sous une autre forme pendant encore des siècles.

Ce n'est pas par mercantilisme que le forestier provoque ces coupes. Bien sûr, il y a quand même une démarche commerciale mais la première préoccupation est de réussir le renouvellement et l'amélioration de la forêt. Les bois sont commercialisés . Les exploitants acheteurs sont tenus de respecter des clauses techniques et des délais. Si cela se passe mal, l'ONF applique des sanctions. Il existe des mesures réglementaires pour éviter les éventuels préjudices portés à la forêt.

Dans le cadre du budget de l'Office National des Forêts, toutes les recettes de la vente des bois sont utilisées pour l'entretien de la forêt (dégagement des semis, plantation, nettoiement).

Nous sommes tous sensibles à la forêt refuge avec des grands arbres solides, abritant les arbustes et les espaces herbacés, laissant passer quelques rayons de lumière sur des parterres de mousses. Nous la voulons immuable. Cependant, elle vit, elle vieillit, se transforme. Sous l'influence de nombreux facteurs, les équilibres biologiques ne peuvent rester stables. Le rôle du forestier est de veiller à garder la forêt en harmonie tout en répondant aux besoins de l'Homme (bois, loisir, paysage, protection).

Dans cet esprit, il faut conduire la forêt pendant plus de cent ans. Au départ, au cours des trente premières années, la jeune forêt parait dense « broussailleuse » à l'œil du promeneur mais progressivement elle va s'ouvrir, devenir pénétrable, se diversifiée. Déjà, au bout d'un siècle il y aura des frondaisons reposantes. Les générations à venir profiteront de ces futaies.

L'Aménagement de la forêt suit son cours. Les forestiers ont tous le souci d'assurer la pérennité du cadre de verdure des citadins Ils exploitent avec respect et émotion les arbres pluriséculaires légués par leurs anciens et sont fiers de transmettre aux générations futures ce qu'ils se font un devoir de réussir : « le renouvellement »

Fait à Rambouillet, le 6 Octobre 2008 Bruno de GROULARD Responsable du Service « forêt » Agence Interdépartementale de Versailles